



Rapide de la Solidarité

La Membrolle sur Choisille

1^{er} mai 2019



CLUB D'ECHECS D'AVOINE
BP 64 - 37420 AVOINE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Comité d'organisation

- L'application du présent règlement est confiée, ce jour, au Comité d'Organisation des « *Cheval-légers de la Choisille* », placé sous la direction de M. Didier BIGNAND, Président du club organisateur de La Membrolle-sur-Choisille et M. Jean-Louis SALVAING, Président du Club d'échecs d'Avoine.
- Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi, pendant les parties d'échecs mais aussi pour les questions de sécurité dans et hors les locaux.

Article 2 : Droit à l'image

- Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous demandons ici à toutes les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films de se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 3 : Inscriptions

- Pour participer, chaque joueur doit, doit s'être acquitté du droit d'inscription.

Article 4 : Arbitrage et homologation pour le classement rapide national

- | | | |
|---------------------|-----------|---------------------|
| • Tournoi A : | N° 48 664 | Jean-Louis SALVAING |
| • Tournoi B (<1400) | N° 48 663 | Nathan DELAVEAU |

Article 5 : Proclamation des résultats

Pour ce Rapide de la Solidarité aucun prix ne sera distribué car l'intégralité des inscriptions ira aider le club d'échecs d'Avoine en difficultés.

Les 2 rapides comptent au classement des joueurs du Challenge Groupama des Rapides d'Indre-et-Loire

Article 6 : Cadence de jeu, horaires

- **Cadence de jeu : Fischer 2 x 17 min + 3 sec/cp**
- Horaires :
- Clôture des inscriptions : le dimanche 1^{er} mai 2019 à 9h30.
- Horaires de jeu :
- Ronde 1 : vers 10 h 00
- Ronde 2 : vers 11 h 00
- Ronde 3 : vers 12 h 00
- Pause méridienne à partir de 12 h 40
- Ronde 4 : vers 13 h 40
- Ronde 5 : vers 14 h 30
- Ronde 6 : vers 15 h 20
- Ronde 7 : vers 16 h 10
- Proclamation des résultats 17h15

Article 7 : Salle de jeu, zone de jeu

- La salle de jeu se situe à la MJC ACLA 9 route de Fondettes 37 390 la Membrolle sur Choisille Local du Club d'Echecs.
- La zone de jeu est les salles où se déroulent les parties de différents tournois ;

Article 8 : Appariements

- Ne seront appariés que les joueurs qui respecteront les 3 conditions suivantes :
 - avoir procédé à son inscription ;
 - avoir validé sa présence au pointage ;
 - s'être acquitté de son droit d'inscription :

Senior 12 € (14 € à partir de 01/05/2019)

Jeunes 6 € (7 à partir de 01/05/2019)

Les appariements se font au Système Suisse en 7 rondes.

Article 9 : Règles du jeu

- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. à la date du tournoi, en particulier les règles concernant le jeu rapide, l'annexe A, dont l'article A4 s'appliquera sur l'ensemble des 2 tournois.

Article 10 : Délai de retard, partie nulle, coups illégaux

- La partie est perdue par le joueur qui ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 10 minutes à compter du déclenchement de la ronde ;
- Conformément à l'article 2.2.2 du R03 (Compétitions homologuées), une **partie** ne sera **perdue** qu'**au troisième coup illégal achevé, constaté par l'arbitre**. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

Article 11 : Résultats.

- A l'issue de chaque rencontre, les joueurs
- Remettront les pièces en place sur l'échiquier puis le vainqueur, ou le conducteur des blancs en cas de partie nulle, viendra noter le résultat à la table d'arbitrage ou à défaut, le donnera oralement aux arbitres.
-

Article 12 : Classement, départages.

- En cas d'égalité, les départages sont : le Buchholz tronqué puis le cumulatif et enfin la performance.

Article 13 : Ethique,

- Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.
- Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.
- Tout spectateur ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement.
- Un joueur titulaire de deux avertissements sera exclu de son tournoi.
- Un spectateur titulaire de deux avertissements sera exclu de la salle de jeu.

Le Président des Cheval-légers de la Choisille
Didier BIGNAND

Le Président du Club d'échecs d'Avoine,
Jean-Louis SALVAING